

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION n°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE PONT EVEQUE

A partir du 12 juillet 2021 à 9h00 et jusqu'au 30 aout 2021 à 17h00, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet modification n°1 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Pont-Evêque.

Le projet de modification n°1 du PLU a pour objet :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de l'Abbaye à vocation économique,
- La création d'un sous-secteur en zone Ui sur un périmètre restreint, le long de la RD 502, afin d'y autoriser le commerce,
- La création d'une servitude dans l'attente de l'approbation d'un projet d'aménagement global, conformément à l'article L.151-41 5° du code de l'urbanisme, en lien avec la réflexion menée sur le fonctionnement du centre-ville et plus particulièrement autour de l'îlot « Passage des Petits Potaches »,
- La correction d'erreurs matérielles au plan de zonage,
- L'adaptation de certains points du règlement écrit pour améliorer l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°1 du PLU sera proposé au vote du Conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation.

Monsieur Jean-Pierre BLACHIER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

- **au siège de l'enquête en mairie de Pont-Evêque**, Place Claude Barbier, 38780 Pont-Evêque, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, sauf le mercredi 14 juillet (férié)
- **ou au siège de Vienne Condrieu Agglomération**, service Planification, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sauf le mercredi 14 juillet (férié)

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique situé en mairie de Pont-Evêque et au siège de Vienne Condrieu Agglomération.

Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune de Pont-Evêque : <https://www.ville-pont-eveque.fr> .

Le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie de Pont-Evêque et au siège de Vienne Condrieu Agglomération.

Les observations pourront également être adressées par correspondance à **Monsieur le commissaire-enquêteur, Mairie de Pont-Evêque, Place Claude Barbier, 38870 PONT-EVEQUE**, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublicmodificationPLU@ville-pont-eveque.fr . Les observations seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie, dans les meilleurs délais.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, Place Claude Barbier, 38780 Pont-Evêque, pour recevoir ses observations écrites et orales lors de ses permanences :

- **lundi 12 juillet 2021, de 9h à 12h**
- **mercredi 28 juillet 2021, de 14h à 17h**
- **vendredi 06 aout 2021, de 9h à 12h**
- **lundi 30 aout 2021 de 14h à 17h**

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Pont-Evêque et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur les sites internet : <https://www.ville-pont-eveque.fr> et <https://vienne-condrieu-agglomeration.fr>

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée au secrétariat de la mairie de Pont-Evêque – Tél : 04.74.57.28.81.